COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

INGRANDES - LE FRESNE SUR LOIRE

27 AVRIL 2016 à 19h45

Le Conseil Municipal d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire s'est réuni le vingt-sept avril deux mille seize, à la Salle Pierre Etourneau d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire, un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h45, sous la présidence de Monsieur Thierry MILLON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Michel VALLÉE, Thérèse DOUGÉ, Jocelyne CROISSANT, Joël DAVY, Monique GREFFIER, Jean-Jacques BUREAU, Nathalie PITON, Fabrice BOSSIER et Solène DENIS, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Jean-Luc PINSON, Sylvie VALLÉE, Jean-Marc JOVELIN, Nelly RAFFRAY, Caroline AMIET, Lydie LE GOFF, Yohann CHATAIGNER, Patrick PASCAL, Didier PICHERIT, Christian ROTUREAU, Jean CHAMAILLÉ, Véronique DUCEPT, Mireille BORDET, Christian AUDUREAU et Valérie COUTEAU-HERSANT.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames et Messieurs Alain TUSSEAU (pouvoir à Madame Jocelyne CROISSANT), Nicolas BOURGET (pouvoir à Monsieur Fabrice BOSSIER), Sandy VRIGNAUD (pouvoir à Monsieur Thierry MILLON), Valérie OGER (pouvoir à Monsieur Christian ROTUREAU), Mélanie VUILLEMIN et Corinne BACHARD-CHARBONNIER (pouvoir à Madame Mireille BORDET).

Madame Mireille BORDET, Conseillère Municipale, est désignée comme secrétaire de séance. Convocation du 22 avril 2016.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2016

Monsieur le Maire revient sur la section d'investissement du budget assainissement : Il est indiqué dans le procès-verbal les montants suivants :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		60 035,75
Restes à réaliser	14 748,00	
Opérations de l'exercice	344 353,60	299 065,85
TOTAUX	359 101,60	359 101,60

Lors de la séance du Conseil Municipal, les montants présentés étaient les suivants :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		60 035,75
Restes à réaliser	14 748,00	
Opérations de l'exercice	344 422.24	299 134.49
TOTAUX	359 170,24	359 170,24

Monsieur le Maire propose d'apporter cette correction au procès-verbal. Il précise que la délibération transmise aux services de la Préfecture mentionne les montants exacts. La différence s'explique par l'évolution des documents de travail entre les séances de commission des finances et la séance du Conseil Municipal ; des montants précis de devis ayant été transmis entre les deux sessions de travail.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 30 mars 2016 à l'unanimité des membres présents (4 abstentions dont 2 absents lors de cette séance).

2- TARIFS 2016 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DU FRESNE SUR LOIRE

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que certains tarifs, pour 2016, n'ont pas été votés, côté commune déléguée. Ainsi, il propose de régulariser cette situation, les services de la Trésorerie de Saint Georges sur Loire, ne pouvant accepter les titres émis par la collectivité.

> CIMETIÈRE

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2015 du cimetière de la commune déléguée du Fresne sur Loire, pour 2016 :

TARIFS COMMUNAUX CIMETIERE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DU FRESNE SUR LOIRE	2016
Concession Cimetière	
15 ans	185.00
30 ans	315.00
Mini caveau 4 places	
(fourniture et pose comprises)	
15 ans	185.00 + 128.00
30 ans	315.00 + 128.00
Jardin du souvenir (plaque 30x20 cm maxi)	25.00

Remarque : Le tarif pour les vacations funéraires n'est pas reconduit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés cidessus.

CAMPING

Madame DOUGÉ, Adjointe en charge du tourisme, présente les tarifs qui pourraient être appliqués au camping municipal de la commune déléguée du Fresne sur Loire, pour l'année 2016 :

TARIFS CAMPING COMMUNE DÉLÉGUÉE DU FRESNE SUR LOIRE	2016
Campeur = 1 personne	1.50
Campeur = 2 personnes	3.00
Campeur = enfant de - de 7 ans	0.70
Emplacement camping	1.10
Camping-car	4.00
Camionnette	3.50
Moto de + de 125 cm ³	0.80
Voiture	1.00
EDF	3.60
Garage mort	2.60
Douche pour personne extérieure	3.10
Taxe essieu supplémentaire	46.00
Caution clef barrière	10.00
Caution adaptateur électrique	20.00
Emplacement base nautique	1.30

Il est précisé qu'une remise de 5 % sera octroyée pour les séjours de 30 jours minimum, hors camping mort.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

> OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES PARTICULIERS

Monsieur VALLÉE présente les tarifs d'occupation du domaine public par des particuliers pour 2016.

Il propose de reconduire les tarifs 2015.

TARIFS COMMUNAUX OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES PARTICULIERS COMMUNE DÉLÉGUÉE DU FRESNE SUR LOIRE	2016
CAROLINI (2 passages)	61.00
CROISSANT (cour)	24.00
GREGOIRE (balcon)	24.00
HACHET (palier)	24.00
PASCUAL (espace devant son garage)	33.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, valide les tarifs présentés ci-dessus.

3- <u>RÉSERVE FONCIÈRE AU LIEU-DIT « LE BOIS VERT » - DÉCISION SUR LA DEMANDE DE FIXATION DE L'INDEMNITÉ D'EXPROPRIATION</u>

Monsieur le Maire rappelle les termes du jugement du 23 mars 2016, relatif à la fixation de l'indemnité d'expropriation, dans le cadre du dossier de la réserve foncière au lieu-dit « Le Bois Vert » sur la commune déléguée du Fresne sur Loire (parcelle cadastrée section B n°5). Le juge de l'expropriation a décidé de fixer à :

- La somme de 88 580 €, le montant de l'indemnité principale (6 220 m² X 14 € + 1 500 € pour le cabanon),
 - Celle de 9 858 €, l'indemnité de remploi,
 - Il a également décidé que la commune paye, pour les frais de justice, à Madame BOSSE, Veuve MARTIN, une somme de 3 000 €, soit, un total de 101 438 € (16.31 €/m²).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité (29 pour et une abstention) valide les montants proposés par le Tribunal de Grande Instance de Nantes, pour un total de 101 438 €, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°5 − sise au lieu-dit Le Bois Vert sur le territoire de la commune déléguée du Fresne sur Loire et, par conséquent, valide l'acquisition de ladite parcelle.

4- <u>DÉLÉGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON COMMUNE DES LOISIRS</u>

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement des dossiers de demandes de subventions transmis aux services de l'Etat :

- Une réponse sur le dossier déposé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'accessibilité des locaux de la Poste, devrait parvenir d'ici la fin du mois d'avril;
- Il informe les membres de l'Assemblée qu'une décision de principe a été accordée par les services de la Préfecture, pour un subventionnement du projet relatif à la rénovation thermique de la maison commune des loisirs, à hauteur de 50 % (87 780 €). Cependant, il rappelle qu'il est nécessaire de déposer un dossier complet de demande de subvention dans de brefs délais. Ce dossier devra notamment contenir des devis descriptifs nécessaires à la réalisation de ces travaux, d'où le besoin de recourir à un maître d'œuvre pour préparer le projet.

Ainsi, afin de pouvoir poursuivre les démarches liées à ce projet, qui va devoir aboutir dans des délais courts, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de lui déléguer le choix du maître d'œuvre par précaution, après avis du comité consultatif « patrimoine et bâtiments communaux ».

Au vu du montant estimatif des travaux de 156 750 € H.T., le montant de la maîtrise d'œuvre pourrait s'élever à 18 810 € H.T. (soit, 12 % du montant des travaux).

Monsieur PASCAL comprend l'urgence du traitement thermique ainsi subventionné, mais aurait souhaité que l'acoustique soit également abordée, comme envisagé en 2014.

Monsieur le Maire rappelle que le budget ne prévoit que les aspects liés à la rénovation thermique du bâtiment (critère subventionnable), et qu'il s'agit effectivement de la priorité pour défendre le dossier de demande de subvention. Il indique que le traitement de la partie thermique influera sur la partie acoustique; des compléments pourront toujours être ensuite être prévus si nécessaires, sur ce dernier point, dans la suite des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité :

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour souscrire le marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre des travaux de rénovation thermique de la maison commune des loisirs ;
- Précise que l'avis du comité consultatif « patrimoine et bâtiments communaux » sera sollicité.

5- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du budget assainissement, il est nécessaire de prévoir une durée pour les amortissements.

> AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES SECTEURS BRELLERIE – CASSOIR ET JUBARDERIE ET, DES SUBVENTIONS CORRESPONDANTES

Il est prévu, au cours de l'année 2016, des travaux d'extension du réseau d'assainissement des secteurs de la Brellerie, du Cassoir et de la Jubarderie.

Ces travaux vont engendrés des dépenses mais également, l'octroi de subventions.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'amortir les dépenses et les recettes liées à ce projet sur une durée de 50 ans à l'article 28156.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire.

> AMORTISSEMENT DES MATERIELS DIVERS DE L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire propose d'amortir, sur une durée de 10 années, à l'article 28156, les matériels divers, liés notamment, au réservoir, à l'automate, aux travaux d'assainissement de la rue du Grand Louis et de la rue Saint Eloi, ainsi que tout travaux ou matériels de ce type.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire.

6- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE – LAYON (CCLL)

<u>RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - ÉLECTIONS MUNICIPALES A DENÉE</u>

A la suite de la démission de plus du tiers des membres du Conseil municipal de Denée, Monsieur le Maire d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire informe que de nouvelles élections municipales vont devoir être organisées dans un délai de trois mois dans cette commune.

Ce scrutin rend nécessaire la recomposition préalable du Conseil communautaire dans un délai de deux mois soit, avant le 30 mai 2016.

Le Bureau des élus propose de retenir l'accord local surligné en vert soit un nouveau conseil communautaire de 35 membres (1 délégué de plus pour Chalonnes sur Loire (8 au lieu de 7), 1 délégué de plus pour Saint Georges sur Loire (5 au lieu de 4), 1 délégué de plus pour la Possonnière (4

au lieu de 3), et 1 délégué de plus pour Rochefort sur Loire (4 au lieu de 3), sans changement de représentation pour les autres communes.

Les Communes dont le nombre de Conseillers communautaires, sera, à l'issue de la recomposition, identique à celui précédemment arrêté n'auront aucune disposition spécifique à prendre ; les Conseillers communautaires désignés en mars 2014 conservant leur mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité valide l'accord local suivant :

Communes	7
Chalonnes-sur-Loire	8
St Georges-sur-Loire	5
La Possonnière	4
Rochefort-sur-Loire	4
Champtocé-sur-Loire	3
Ingrandes-sur-Loire	3
St Germain-des-Prés	2
Denée	2
Saint Aubin-de-Luigné	2
Chaudefonds-sur-Layon	2
TOTAL SIEGES	35

> MODIFICATION STATUTAIRE – TOURISME ENVIRONNEMENT – GEMAPI / TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE – ÉTUDE SUR LE BASSIN VERSANT DE LA ROMME ET LA BOIRE DE CHAMPTOCÉ SUR LOIRE A LA CCLL

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de lancer une étude préalable d'aide à la décision en 2016 qui permettra à l'ensemble des collectivités de connaître les grands enjeux du territoire en matière de milieux aquatiques et inondations, et d'obtenir les éléments pour organiser la gouvernance à l'échelle de ce bassin versant (voir la note de cadrage ci-jointe).

Cette étude sera constituée de trois volets (gouvernance, milieux aquatiques et inondations) et nécessitera pour son suivi, la création d'un poste à 0.5 ETP.

Le coût prévisionnel de celle-ci s'élève à 145 000 € et se décompose ainsi qu'il suit :

- Etudes : 80 000 à 120 000 €
- Poste (½ ETP pour le suivi de l'étude) : 25 000 €

Le financement est assuré à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % par les collectivités adhérentes. La part de la CCLL serait de 9 408 €.

La Communauté de Communes Ouest-Anjou se propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude, étant entendu que ce territoire possède le plus de linéaire sur le bassin versant.

Le Conseil Communautaire a accepté lors de sa réunion du 14 janvier dernier de prendre la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) : étude sur le bassin versant de la Romme et la Boire de Champtocé (cette compétence figurera dans les statuts au titre des compétences facultatives).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité, approuve la modification statutaire suivante de la CCLL :

Au titre des compétences facultatives

- Gestion des milieux aquatiques (GEMA)
 - Etude sur le bassin versant de la Romme et la boire de Champtocé sur loire.

7- PRINCIPE D'OCTROI D'INDEMNITES AU REGISSEUR TITULAIRE

Monsieur le Maire donne connaissance des différentes régies envisagées :

- Régie d'avances;
- Régie photocopies ;
- Régie droits de place ;
- Régie campings;
- Régie pour l'encaissement des activités du centre de loisirs.

La mise en place de régies est notamment destinée à faciliter l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Au vu des montants actuels envisagés et estimés (jusqu'à 3 000 €), le montant de l'indemnité pourrait s'élever à 110 € par régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Valide le principe d'octroi d'une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire ;
- Précise que cette indemnité sera versée pour chaque régie de la collectivité ;
- Précise qu'en fonction de l'évolution du montant maximum de l'avance et/ou du montant moyen des recettes encaissées mensuellement, et de l'évolution du barème, l'indemnité de responsabilité sera ajustée.

8- CONVENTION DE PARTENARIAT ECO R'AIDE 2016

Monsieur le Maire rappelle que cet évènement est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes du Pays d'Ancenis tous âgés entre 13 et 17 ans, autour d'un évènement alliant activités physiques de pleine nature et sensibilisation à la prévention de l'environnement. Pour sa septième édition, l'Eco R'aide est organisé par la COMPA avec la participation du SIVOM de Saint Mars la Jaille et des structures jeunesses du Pays. Il se tiendra les 6-7 et 8 juillet 2016 sur les communes du secteur de Saint Mars la Jaille.

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et, jusqu'à la fin de l'Eco R'aide, soit, le 8 juillet 2016 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité valide la convention de partenariat Eco R'aide.

9- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LOIRE BECONNAIS – MODIFICATION DES STATUTS

Il convient de revoir les statuts du SIAEP en modifiant les articles 1 : Formation du syndicat et 5 : Comité.

Article 1 - Formation du syndicat

Celui-ci devient : En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les collectivités suivantes :

- Bécon Les Granits
- Champtocé sur Loire
- Erdre-en-Anjou
- Ingrandes-Le Fresne sur Loire

- Saint Augustin des Bois
- Saint Georges sur Loire
- Saint Germain des Prés
- Saint Sigismond
- Villemoisan

Un syndicat intercommunal, dénommé Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Loire-Béconnais, dont le sigle est SIAEP Loire-Béconnais.

Article 5 : Comité

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Chacune des communes et communes déléguées, à l'exception des communes nouvelles, est représentée par deux délégués titulaires. Chacune d'elles désigne également un délégué suppléant appelé à siéger au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement de délégués titulaires.

Un délégué suppléant peut remplacer tout délégué titulaire absent du syndicat.

Il est précisé que la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire est bien représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant (pour la commune historique d'Ingrandes sur Loire).

Article 6: Tous les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, approuve les modifications apportées aux statuts du SIAEP de Loire Béconnais à compter du 1^{er} janvier 2016.

10- <u>CREATION D'UN EMPLOI DE TYPE CUI-CAE OU EMPLOI D'AVENIR POUR ASSURER DES MISSIONS LIÉES A L'ANIMATION ET L'ENFANCE-JEUNESSE</u>

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'un animateur, employé actuellement en CUI-CAE par la collectivité (en contrat jusqu'à fin août), va prochainement être recruté en contrat à durée indéterminée par une entreprise.

Après discussions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi de type CUI-CAE pour une durée hebdomadaire de 20/35 eme ou un emploi d'avenir pour une durée hebdomadaire de 24/35 eme, pour l'encadrement des activités liées à l'animation et l'enfance jeunesse. La date prise en compte pour la création de cet emploi sera la date réelle du recrutement (au mieux, à compter du 17 mai 2016);
 - Précise que le contrat sera d'une durée initiale de 12 mois.

11- <u>CONTRAT D'ADHÉSION AU SERVICE MEDICAL INTERENTREPRISES DE</u> L'ANJOU (S.M.I.A.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- Sollicite auprès du SMIA, la possibilité de bénéficier du service de médecine professionnelle, pour l'ensemble des agents titulaires et non titulaires de la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire;
- Valide l'adhésion de la commune au S.M.I.A.;

12- ADHÉSION – CONVENTION PRESTATAIRE CHEQUE-VACANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la possibilité pour les familles utilisatrices des activités de l'accueil de loisirs, et pour les usagers des campings de la Bastille et du Port de Loire, de payer par l'intermédiaire des chèques-vacances.

13- <u>AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il était offert aux familles, la possibilité de payer les prestations de garderie périscolaire et d'accueil de loisirs, par l'intermédiaire des chèques emploi service universel, pour les enfants de moins de 6 ans.

Il propose d'étendre cette possibilité à toutes les tranches d'âge, à compter du 1^{er} janvier 2016, date de création de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide la possibilité de payer les prestations de garderie périscolaire et d'accueil de loisirs, par l'intermédiaire des chèques emploi service universel, pour les enfants utilisant ces services;
- Précise que seuls les CESU préfinancés seront acceptés (Titre Spécial de Paiement) ;
- Précise que la date d'effet de la présente délibération est fixée au 1^{er} janvier 2016, jour de la création de la commune Ingrandes-Le Fresne sur Loire.

14- <u>DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (validation de devis et non exercice du droit de préemption sur les décisions d'intention d'aliéner reçues).

15- COMPTE-RENDU DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait un retour sur la réunion de la communauté de communes Loire-Layon du 31 mars 2016 :

- Les budgets ont été votés : Le budget principal s'équilibre en fonctionnement, à environ 7 millions d'euros, et en investissement, à environ 3.5 millions d'euros. Monsieur le Maire précise que si la construction de l'école de musique de Chalonnes sur Loire est subventionnée, aucun emprunt ne sera alors à contracter.
- Monsieur le Maire informe de la fusion absorption de la mission locale Loire-Layon par la mission locale angevine.

16- QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonies des 8 mai et 11 novembre : Une rencontre s'est tenue avec les deux Présidents des associations des Anciens Combattants. Il a été décidé que la cérémonie du 8 mai se tiendrait sur la commune historique d'Ingrandes sur Loire et, celle du 11 novembre, au Fresne sur Loire. La gerbe de la collectivité sera déposée sur le lieu de la manifestation.
- 1^{er} mai Les Moncellières : Monsieur le Maire rappelle que la remise du muguet se faisait auparavant, en alternance entre les deux communes. Désormais, elle se fera par les élus d'une seule commune.
- Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que la commune d'Ingrandes sur Loire avait pour tradition d'organiser une réception (goûter et animation) pour les ainés et les résidents des Moncellières, aux alentours de la semaine bleue. Cette manifestation sera à renouveler.
- La commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire dépend du secteur du Tribunal de Grande Instance d'Angers.
- Un travail de réflexion a débuté avec Monsieur PROUST, Directeur Général des Services de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, afin d'envisager les points à aborder avec le changement de communes (aspects financiers déchetteries,...).
- Une réunion a été organisée avec le groupe du comité de jumelage. Il est prévu d'accueillir six Anglais de Bromham du 2 au 7 juin prochain. Différentes visites sont programmées.
- Monsieur le Maire indique, qu'après étude, la mairie pourra porter le numéro 6 de la rue des Recroits (non utilisé à ce jour).
- Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée des différentes rencontres qui se sont tenues dans le cadre de la création de la commune nouvelle :
 - Madame Catherine DEROCHE, Sénatrice et élue de la Région ;
 - Madame Estelle GRELIER, Secrétaire d'Etat chargée des Collectivités Territoriales ;
 - Audition à une commission sénatoriale, à la Préfecture, afin de faire un point sur la construction du projet, les difficultés rencontrées, les points d'avancement,... Cette audition a notamment pour objectif d'être exploitée lors du Congrès des Maires et des points soulevés pourraient être repris pour une évolution législative.

- Assemblée des Maires d'Anjou : Les statuts ont été adaptés avec la création des communes nouvelles. La cotisation de la commune est inchangée (935 €). Il est prévu la mise en place d'une coopération régionale (cinq AMF). Sur le Département, l'urgence concerne l'installation du Très Haut Débit. Sur ce dernier sujet, la COMPA sera sollicitée pour accompagner la commune.
- Une réunion est prévue par la Région le 23 mai prochain à Avrillé, avec pour thème, la défense des services en milieu rural.
- Au fur et à mesure, les Pays seront amenés à disparaitre, au profit des nouvelles communautés de communes.
- La collecte des papiers du foyer laïc se fera désormais aux Caves de la Bouvraie, le 1^{er} samedi de chaque mois.
- Madame DUCEPT interpelle sur l'incidence du changement de Département pour la prise en charge des transports scolaires. En effet, le Département de Loire Atlantique participe pour les déplacements de moins de 3 kilomètres, tandis que celui du Maine et Loire, non. Monsieur le Maire répond que ce dossier va être à approfondir et précise que la compétence des transports scolaires sera régionale à compter de 2017, avec des conditions sans doute harmonisées.
- Quelques familles ont eu des difficultés avec le transfert de leurs dossiers CAF d'un Département à l'autre. Monsieur le Maire précise que d'une manière générale, les services des deux Départements ont bien collaborés.
- Il a été fait remarquer que l'éclairage public, côté commune déléguée du Fresne sur Loire, s'éteint plus tôt, notamment dans les lotissements. Un point va être réalisé afin de solutionner cette problématique.
- Madame AMIET informe les membres de l'Assemblée de la venue de Monsieur Phil HERVOUET, le 30 avril prochain, à la bibliothèque. Il dédicacera son premier livre intitulé <u>Caillou blanc</u>, de 10h00 à 12h30.
- Monsieur PASCAL informe de l'existence de « balades pour apprendre à fleurir » en Loire-Layon.
- Messieurs PASCAL et CHAMAILLÉ font part de leur souhait de travailler sur l'avenir et le devenir de la commune nouvelle, une fois les urgences et les affaires courantes traitées. Il propose que se mettent en place des réunions de conseil municipal de travail, afin d'anticiper les projets, et de mener une réflexion d'ensemble, de se projeter (ex : la commune pourrait devenir une petite cité de caractère). Monsieur le Maire précise qu'il est bien prévu de mener une réflexion par rapport aux programmes respectifs initiaux de chacune des communes historiques, complétés des projets communaux nouveaux et, par le biais de réflexions associant conseil municipal et comités consultatifs au cours desquelles, vont se dévoiler de nouveaux sujets. Néanmoins, il rappelle que le sujet relatif au changement de communauté de communes va devoir être traité dans des délais courts et, qu'il va nécessiter un travail important. Monsieur le Maire confirme qu'ensuite, une réflexion sera bien conduite pour préparer les orientations à moyen terme, mais que, dans l'immédiat, la charge du court terme (changement de communauté de communes,...) nous accapare encore en priorité.
- Monsieur BUREAU explique que le fleurissement de la commune va débuter le 28 avril.
- Monsieur BUREAU fait un retour du conseil d'administration du GDON. Il explique le souhait de l'association d'arrêter d'intervenir sur le territoire de la commune si la subvention n'est pas augmentée. Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des sommes attribuées (environ 1 900 €) et qu'une réunion est programmée, semaine prochaine, pour explicitation ; le montant en a été fixé selon le niveau de captures envisagé et seul ce niveau de prises pourrait donner lieu à réexamen en fin de saison.
- Monsieur VALLÉE propose qu'un courrier soit transmis aux Présidents des Associations qui ont remis leur dossier de subventions, afin de formaliser l'accord du Conseil Municipal pour l'octroi de ces dernières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.

Le Maire, Thierry MILLON